

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 68 (1917)
Heft: 3-4

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un règlement des attributions de l'inspecteur forestier. Le 17 mars 1917, le Conseil, de nouveau à l'unanimité, a ratifié les propositions municipales. A l'heure actuelle, le poste est au concours. Le traitement prévu va de 4200-4500 à 5000 francs.

Félicitons les autorités du Chenit pour leur sage décision. Nous leur souhaitons de trouver un gérant qui sache intelligemment mettre en valeur les ressources du beau domaine forestier de cette commune. Le nouveau gérant aura à administrer une étendue boisée de 1900 ha.; c'est là une belle tâche en perspective.

Neuchâtel. Le Conseil d'Etat, par décret du 16 janvier 1917, a décidé la création d'un poste d'adjoint au V^{me} arrondissement forestier (Les Montagnes). Il a choisi comme titulaire M. *Gabriel de Choudens*, de Genève, lequel est entré en fonctions le 1^{er} janvier 1917. Cette augmentation du nombre des techniciens forestiers est une preuve nouvelle du désir que montrent les autorités neuchâteloises de gérer les forêts publiques d'une manière intensive. Exemple excellent dont plusieurs cantons auraient tout intérêt de s'inspirer.

BIBLIOGRAPHIE.

Mansuetto Pometta, Nelle Prealpi Ticinesi. Quadri e studi paesani. Parte prima e parte seconda. **Il bosco ed il pascolo.** Con 138 tavole illustrate. Lugano 1917. Grand in-8, 286 p.; broché, 15 fr.

Nos excellents confédérés tessinois n'ont pas toujours fait preuve d'une parfaite compréhension du rôle de la forêt et de son traitement. La salle du Grand Conseil de ce beau canton a résonné parfois au son de propos peu aimables à l'adresse de l'administration forestière. Et l'on a été jusqu'à contester même l'utilité d'une organisation forestière.

Ces temps sont heureusement passés. Et petit à petit, mais sûrement, le peuple tessinois apprend à apprécier les bienfaits divers que nous vaut un régime forestier bien organisé. Nous devons ce résultat à quelques hommes de cœur au premier rang desquels il faut compter l'auteur de l'ouvrage que nous avons le plaisir de présenter aux lecteurs du Journal. M. l'inspecteur forestier Pometta s'est proposé un magnifique programme: il étudie aujourd'hui les relations entre la forêt et le pâturage, question de la plus haute importance au Tessin. Et il nous annonce déjà une suite à cette étude, dans laquelle il examinera les forêts et les torrents, puis enfin „notre patrimoine idéal“.

Faire connaître et aimer la forêt à ses compatriotes, créer une littérature forestière indigène qui enrichisse celle de la Suisse et celle de l'Italie, tel est son but. But assurément très louable et pour lequel l'appui de ses collègues des autres parties du pays ne doit pas lui faire défaut. Pour y parvenir, M. Pometta a fort bien compris que son livre devait être d'une lecture facile et compréhensible à chacun. Pas de savantes formules, mais une belle langue, des poésies et aussi de magnifiques reproductions photographiques des endroits les plus typiques de ce canton enchanteur du Tessin. Un souffle ardemment patriotique anime tout l'ouvrage et en rend la lecture attrayante.

Voici quels en sont les chapitres.

Les taillis furetés de hêtre; les bois d'affouage; au Val Colla (travaux de défense); les observations météorologiques; les peupliers de Crespera à Tozzi; que signifient les subventions forestières; les téléférages aériens; pour la richesse du pays; pour un domaine forestier; contraventions forestières; un cas de barbarie (incendies de forêts); aux mayens; aube de paix; poésies diverses.

Le seul reproche que l'on puisse adresser à cette publication, c'est son prix élevé, conséquence du grand nombre de ses très belles illustrations sur papier de luxe; ce fait nuira à sa diffusion et c'est grand dommage. Souhaitons que l'Etat et les communes du Tessin veuillent bien contribuer à le répandre dans le public, car M. Pometta a assumé seul tous les risques de l'entreprise; c'est le fait d'un homme qui aime bien son pays et ses forêts. Aussi bien son livre rencontrera sûrement la sympathie effective de ses collègues suisses. Et nombreux seront ceux qui voudront saisir cette rare occasion pour pénétrer mieux dans l'intimité de nos chers confédérés tessinois. *H. Badoux.*

Aus meinem Rucksack, Jagdskizzen vom Walddläufer. Huber & Cie, Frauenfeld. In-8, 184 p. 1917; broché, 4 fr.

Les forestiers suisses, dans leur grande majorité, ne sont pas disciples de Saint-Hubert. Pour la plupart, ils préfèrent voir lièvres, chevreuils et chamois s'ébattre en paix, leur fournir de délicieux tableaux d'une vie idyllique plutôt que de participer à leur destruction. Est-ce un bien; faut-il au contraire le déplorer? Nous penchons pour la première alternative, ce qui ne nous empêche nullement de trouver grand plaisir aux belles histoires de chasse qui, n'est-ce pas, ont toujours un coloris tout spécial. Les vingt scènes de chasse que nous narre Walddläufer sont joliment contées dans un style alerte et plein de la plus belle humeur. Ce chasseur comprend bien la nature et excelle à en rendre les aspects si divers. *H. Bx.*

MERCURIALE DES BOIS.

La reproduction intégrale ou partielle de la Mercuriale est interdite sans l'autorisation de la Rédaction.

Prix des bois en février-mars 1917.

B. Bois façonnés en forêt.

a) Résineux. Longs bois.

(Par m³, sous écorce.)

Valais. Forêts communales du I^{er} arrondissement. Brigue.

Bourgeoisie de Brigue. Forêt d'Obermatten (transport jusqu'à la gare la plus rapprochée des C F F fr. 4) 112 m³ épïc., volume de la tige moyenne 0.64 m³, fr. 50. 50. Bois de 2^e et 3^e qualité. Vente de gré à gré, après deux essais infructueux de vente aux enchères publiques.

Vaud. Forêts communales des II^e et VII^e arrondissements.

Commune de Noville. La Praille (transport jusqu'à la gare de Villeneuve fr. 8) 91 m³, ⁵/₁₀ épïc. ⁵/₁₀ sap., 1.4 m³ par plante, fr. 58.

Commune de Bofflens. Bois communaux (transport jusqu'à la gare de Croy fr. 5) 280 m³, ⁶/₁₀ épïc. ⁴/₁₀ sap., 0.92 m³ par plante, fr. 58.

Fribourg. Forêts communales du I^{er} arrondissement. Sarine et Singine.

Commune de Belfaux. Au Devin (coût du transport fr. 6) 164 m³ épïc., volume moyen par plante 1.37 m³, fr. 62. 60. — **Commune de Corminbœuf. Moncor** (trans-